

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN n°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA CoPLER

Objet de l'enquête publique

Le Président de la CoPLER informe le public que par arrêté n°2024-05-A du 19 février 2024 a été prescrite l'enquête publique relative au projet de modification de droit commun n°1 du PLUi de la CoPLER

Siège de l'enquête publique

CoPLER – 44 rue de la Tête Noire – 42470 Saint-Symphorien-de-Lay

Durée de l'enquête publique

32 jours consécutifs

Du **mardi 12 mars à 9h00** au **lundi 15 avril 2024 à 17h00 précises**

Le commissaire enquêteur

Par ordonnance n° E24000017/69 du 06 février 2024 la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon désigne :

Monsieur Patrick BREYTON – commissaire enquêteur titulaire

Monsieur Pierre FAVIER – commissaire enquêteur suppléant

Constitution du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique comprend une notice explicative, un dossier de demande de dérogation à l'urbanisation limitée, un dossier de demande de discontinuité urbaine, les avis des Personnes Publiques Associées et des communes membres ayant répondu, l'avis de la MRAE.

Ce projet a fait l'objet d'une saisine de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes le 27 octobre 2023. L'avis conforme a été rendu le 22 décembre 2023. Cet avis est joint au dossier d'enquête publique.

Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pour être consulté aux jours et heures d'ouverture au public habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- au siège de la CoPLER, 44 rue de la Tête Noire – 42470 Saint-Symphorien-de-Lay
- dans les mairies des communes de Cordelle, Pradines, St-Just-La-Pendue, St-Symphorien-De-Lay, St-Victor-Sur-Rhins.
- sur le site internet de la CoPLER <https://www.copler.fr>

Recueil des observations et propositions

Les observations et les propositions du public portant sur le projet du PLUi soumis à enquête publique peuvent être, pendant la durée de l'enquête :

- Consignées dans les registres d'enquête papier mis à disposition du public avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux désignés ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle
- Adressées par courrier postal à l'adresse : CoPLER – PLUi – Monsieur le Commissaire Enquêteur – 44 rue de la Tête Noire – 42470 Saint-Symphorien-de-Lay
- Adressées par messagerie électronique via l'adresse mail plui@copler.fr

Accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivantes :

- au siège de la **CoPLER** - 44 rue de la Tête Noire – 42470 SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY, le **12 mars 2024** de 9h à 12h et le **15 avril 2024** de 14h à 17h
- à la **Mairie de Saint-Victor-sur-Rhins**, 8 route de Thizy - 42630 ST-VICTOR-SUR-RHINS, le **05 avril 2024** de 9h à 12h

Clôture de l'enquête publique

Au terme de l'enquête, le projet de PLUi pourra éventuellement être modifié, pour tenir compte des observations et propositions du public ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et sera soumis à délibération du Conseil communautaire de la CoPLER en vue de son approbation.

A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la CoPLER, dans les 16 mairies membres, sur le site internet de la CoPLER et à la Préfecture de la Loire.

Informations complémentaires

Cet avis sera affiché au siège de la CoPLER et dans l'ensemble des communes précitées. Il fera l'objet d'une parution, minimum quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique dans deux journaux locaux (le Progrès et l'Essor).

La CoPLER est responsable juridiquement du projet de PLUi.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du pôle Aménagement aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle. Par téléphone : au 04 77 62 77 62 ou par mail : plui@copler.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.